

2CRSI

Exercice clos le 28 février 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.

2, avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
S.A. au capital de € 76 225
339 304 230 R.C.S. Mulhouse

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Colmar

ERNST & YOUNG Audit

Tour Europe
20, place des Halles
B.P. 80004
67081 Strasbourg cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

2CRSI

Exercice clos le 28 février 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société 2CRSI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 2CRSI relatifs à l'exercice clos le 28 février 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} mars 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les éléments qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Existence des stocks comptabilisés

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué au paragraphe 2.7.8.5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks représentent à la clôture un montant brut de M€ 59,9 et un montant net de M€ 56,4.	Les travaux que nous avons effectués concernant les entités 2CRSi, Boston France, Boston Ltd., Escape Technology Ltd. et Boston GmbH, qui détiennent 97 % des stocks du groupe, ont principalement consisté à :
Compte tenu de l'importance de ces actifs dans le bilan et au regard du nombre significatif de références stockées par votre société, nous considérons qu'il existe un risque sur l'existence des stocks que nous avons considéré comme un point clé de l'audit.	<ul style="list-style-type: none">▶ assister aux inventaires physiques, à analyser la correcte application des procédures d'inventaire, et à réaliser des comptages, par sondages, à partir du listing théorique des stocks ;▶ rapprocher nos comptages avec les quantités justifiant les stocks comptabilisés à la clôture ;

- ▶ concernant les entités 2CRSi, Boston France, Boston Ltd. et Escape Technology Ltd., nous avons également réalisé des tests de détail, par sondages, sur le correct rattachement à l'exercice des dernières livraisons et des dernières expéditions avant la date de clôture et des premières livraisons et expéditions après la date de clôture.

■ Correct rattachement à l'exercice du chiffre d'affaires de livraison de matériel

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 28 février 2022, votre société réalise un chiffre d'affaires de M€ 183,6 dont M€ 174,1 correspondent à des ventes de produits finis et des marchandises (livraisons de matériel), comme indiqué dans la note 2.7.7.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>La note 2.7.7.1. de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux livraisons de matériel.</p> <p>Nous avons considéré le correct rattachement à l'exercice comptable du chiffre d'affaires relatif aux livraisons de matériel comme un point clé de l'audit en raison de la saisonnalité de l'activité et de la sensibilité de l'atteinte des objectifs communiqués au marché.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne de reconnaissance du chiffre d'affaires ; ▶ examiner au titre des contrats les plus significatifs, la documentation contractuelle pour identifier l'existence éventuelle de clauses spécifiques, susceptibles d'impacter les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment en fin d'année ; ▶ obtenir des confirmations externes pour un échantillon de factures non encore réglées au 28 février 2022 ; ▶ réaliser des tests de détail sur le correct rattachement et la réalité des ventes de l'exercice à partir des journaux de ventes de fin d'année et des journaux de ventes postérieurs à la clôture, en les rapprochant avec les pièces justificatives (bons de livraison et procès-verbaux de réceptions émargés par le client et factures).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société 2CRSI par votre assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet FIDUCIAIRE DE REVISION S.A. et du 25 septembre 2017 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 28 février 2022, le cabinet FIDUCIAIRE DE REVISION S.A. était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la cinquième année (dont quatre années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

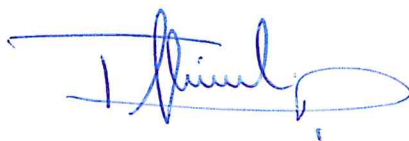
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Didenheim et Strasbourg, le 8 août 2022

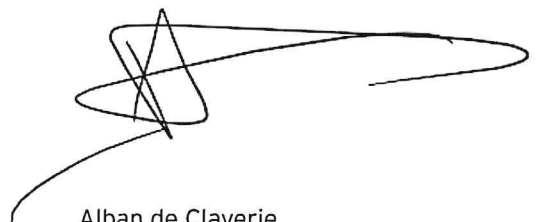
Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE DE REVISION S.A.

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Pflimlin', with a horizontal line above it.

Philippe Pflimlin

ERNST & YOUNG Audit

A black ink signature in cursive script, appearing to read 'Alban de Claverie', with a horizontal line above it.

Alban de Claverie

2 COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2022 sont présentés aux paragraphes 2.1 à 2.5. La période considérée débute le 01/03/2021 et finit le 28/02/2022 soit une durée de 12 mois.

2.3. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ANNUEL ET ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
Chiffre d'affaires	2.7.7.1	183 641	163 339
Autres produits de l'activité	2.7.7.2	1 805	3 877
Achats consommés	2.7.7.3	(142 505)	(129 707)
Tx de marge brute (1)		22,4%	20,6%
Charges externes	2.7.7.3	(10 900)	(9 426)
Charges de personnel	2.7.7.4	(23 555)	(19 534)
Impôts et taxes		(563)	(598)
Autres produits et charges d'exploitation		508	(590)
EBITDA	2.7.7.5	8 432	7 361
Taux de marge d'EBITDA sur CA		4,6%	4,5%
Autres produits et charges opérationnels courants	2.7.7.5	(547)	(216)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2.7.7.5	(6 494)	(6 575)
Résultat opérationnel courant		1 390	569
Résultat opérationnel		1 390	569
Coût de l'endettement financier brut		(3 681)	(2 491)
Autres produits financiers nets		1 193	2 009
Dotations nettes de dépréciation des actifs financiers et autres provisions financières		(465)	(4 532)
Résultat financier	2.7.7.6	(2 953)	(5 015)
Résultat avant impôts		(1 563)	(4 445)
Impôts	2.7.7.7	467	119
Résultat net		(1 096)	(4 326)
Part du groupe		(1 063)	(4 188)
Part des minoritaires		(33)	(139)

(1) La marge brute est constituée du chiffre d'affaires diminués des achats consommés.

En milliers d'euros	Exercice 2021/2022	Exercice 2020/2021
Résultat net	(1 096)	(4 326)
Ecart de conversion	254	(736)
Éléments recyclables en résultat	254	(736)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite nets d'impôts différés	393	50
Éléments non recyclables en résultat	393	50
Résultat global pour la période	(449)	(5 013)
Part du Groupe	(524)	(4 822)
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	75	(190)

2.4. BILAN CONSOLIDÉ ANNUEL

En milliers d'euros	Notes	28/02/2022	28/02/2021
ACTIFS			
Goodwill	2.7.8.1	8 672	7 763
Immobilisations incorporelles	2.7.8.1	16 304	15 641
Immobilisations corporelles	2.7.8.2	20 033	22 186
Créances financières (non courantes)	2.7.8.4	4 369	7 163
Autres actifs financiers non courants	2.7.8.7	1 400	1 401
Actifs d'impôt différé		2 545	1 768
Actifs non courants		53 324	55 921
Stocks	2.7.8.5	56 436	32 222
Clients	2.7.8.6	26 188	28 106
Autres actifs courants	2.7.8.7	16 823	12 084
Créances financières (courantes)	2.7.8.4	5 907	28 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 718	4 544
Actifs courants		110 072	105 096
Total de l'actif		163 396	161 017
PASSIFS			
Capital	2.7.8.8	1 282	1 282
Primes d'émission	2.7.8.8	39 824	46 084
Réserves	2.7.8.8	500	(2 429)
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société	2.7.8.8	(1 063)	(4 188)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		40 543	40 749
Réserves des participations ne donnant pas le contrôle		(247)	70
Résultat des participations ne donnant pas le contrôle		(33)	(139)
Participations ne donnant pas le contrôle		(280)	(69)
Total des capitaux propres		40 263	40 680
Emprunts et dettes financières	2.7.8.9	26 528	33 831
Dettes locations non courantes	2.7.8.9	12 311	14 005
Avantages du personnel	2.7.8.13	115	497
Passifs d'impôt différé		2 832	2 732
Autres passifs non courants		201	1 342
Passifs non courants		41 988	52 407
Dettes financières courantes	2.7.8.9	29 798	23 112
Dettes locations courantes	2.7.8.9	2 965	2 859
Autres provisions courantes	2.7.8.15	356	335
Dettes fournisseurs	2.7.8.12	24 835	24 057
Autres passifs courants	2.7.8.13	23 191	17 568
Passifs courants		81 145	67 931
Total des capitaux propres et passifs		163 396	161 017

2.5. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ANNUELS (*)

(Montants en k€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Écart actuariel et effets de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts hors Groupe	Total capitaux propres
Situation à la clôture de l'exercice 2020.02 (*)	1 282	46 084	4 115	41	(6 381)	45 140	(108)	45 031
Affectation du résultat de l'exercice 2020.02	-	-	(6 381)	-	6 381	-	-	-
Variation des taux de conversion	-	-	-	(684)	-	(684)	(52)	(736)
OCI non recyclables	-	-	-	50	-	50	-	50
Résultat	-	-	-	-	(4 188)	(4 188)	(139)	(4 326)
Résultat global	-	-	-	(635)	(4 188)	(4 822)	(190)	(5 013)
Autres mouvements	-	-	431	-	-	431	232	663
Situation à la clôture de l'exercice 2021.02	1 282	46 084	(1 835)	(594)	(4 188)	40 749	(67)	40 680
Affectation du résultat de l'exercice 2021.02	-	(6 260)	2 072	-	4 188	-	-	-
Variation des taux de conversion	-	-	-	146	-	146	109	254
OCI non recyclables	-	-	-	393	-	393	-	393
Résultat	-	-	-	-	(1 063)	(1 063)	(33)	(1 096)
Résultat global	-	-	-	538	(1 063)	(524)	75	(449)
Autres mouvements	-	-	284	35	-	319	(288)	30
Situation à la clôture de l'exercice 2022.02	1 282	39 824	521	(20)	(1 063)	40 543	(280)	40 263

(*) Chiffres 2020.02 retraités comme à la suite de la correction décrite en note 6.7.1.3 du DEU de l'exercice 2020/21.

Les « Autres mouvements » des réserves s'élèvent concernant principalement les attributions d'actions gratuites (271 k€) et les variations de titres en autocontrôle (+ 5 k€).

Les effets de conversion sont principalement liés aux actifs et passifs de Boston Ltd.

2.6. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ANNUEL

En milliers d'euros	28/02/2022	28/02/2021
Résultat net	(1 096)	(4 326)
Elimination des dotations aux amortissements et provisions (yc financières)	1 315	10 169
Plus ou moins-value de cession	2 956	148
Neutralisation du résultat financier (hors dépréciations et provisions)	2 488	489
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	1 573	653
Elimination de la charge/produit d'impôt	(467)	(119)
Capacité d'autofinancement	6 769	7 014
Impôt payé	(451)	(158)
Variation de la créance financière	14 136	(14 881)
Variation du besoin en fonds de roulement	(11 154)	5 898
Subventions reçues	1 563	-
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	10 863	(2 127)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2 645)	(4 268)
Titres de participation	0	(440)
Incidence des variations de périmètre	0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	197
Variation des prêts et avances consentis	(1 324)	(321)
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités d'investissement	(3 932)	(4 832)
Dividendes versés par la société consolidante	(175)	(175)
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Cession (acquisition) nettes d'actions propres	-	63
Emissions d'emprunts	9 213	14 767
Remboursements d'emprunts	(23 907)	(14 684)
Intérêts payés	(2 043)	(2 048)
Intérêts financiers encaissés	1 368	2 019
Affacturation et autres financements court terme	8 333	453
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement	(7 210)	395
Incidence de la variation des taux de change	67	(149)
Variation de trésorerie	(212)	(6 714)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 066	9 779
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 854	3 066

La trésorerie nette liée aux activités opérationnelles est positive de 10,9 M€ contre (2,1) M€ sur l'exercice précédent, compte tenu d'une capacité de financement (+ 6,8 m€), de la réduction de la créance financière principalement liée à Blade (+14,1 M€), des subvention (+1,6 M€) et malgré une forte augmentation du Besoin de Fonds de Roulement (BFR, +11,2 M€), elle-même principalement liée à l'augmentation des stocks dans le contexte de pénurie et de récupération des matériels Blade.

Les investissements s'élevèrent à 3,9 M€, principalement dans les data centers du Groupe.

Les remboursements nets d'emprunts sont significatifs (- 14,7 M€). Le financement du BFR a été couvert principalement par des financements court terme.

Au 18 juillet 2022, le Groupe dispose de 21,0 M€ de lignes de financement des opérations commerciales, utilisés à hauteur de 12,9 M€ ainsi que 3,1 M€ de lignes de découvert autorisé, utilisées à hauteur de 2,7 M€.

Notes aux états financiers consolidés

2.7.4. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

2.7.4.1. Information relative à la Société et à son activité

2CRSi est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment C. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le Groupe 2CRSi ». Le siège social de la Société est situé 32, rue Jacobi Netter, 67200 Strasbourg (France). Elle est spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de serveurs informatiques ultra hautes performances.

Les comptes consolidés au 28 février 2022 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales.

En date du 21 juillet 2022, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés et le rapport de gestion de 2CRSi.

L'exercice comptable fait ressortir un chiffre d'affaires consolidé du Groupe de 183,6 M€.

Avec 21 bureaux et plus de 50 partenariats de distribution et de revente, le Groupe, implanté à Strasbourg, couvre directement ou indirectement plus de 50 pays. Le Groupe 2CRSi réalise 79% de son chiffre d'affaires dans ses pays d'implantation (et 87% hors de France).

2CRSi affiche un taux de marge brute de 22,4% contre 20,6% sur l'exercice 2020/21. Les charges externes s'élèvent à (10,9) M€, en hausse par rapport à 2020/21 (9,4 M€), avec notamment une augmentation des frais d'électricité, ainsi que des frais marketing et de déplacement (réduits au cours du précédent exercice marqué par les confinements et la crise sanitaire).

Les charges de personnel s'établissent à

(23,6) M€, soit 12,8% du chiffre d'affaires Groupe, contre (19,6) M€, soit 12,0% du chiffre d'affaires sur l'exercice 2020-2021

Cette hausse de 20,6% reflète une augmentation globale des effectifs plus soutenue que la croissance de l'activité, avec un renforcement des capacités techniques opérationnelles. Elle concerne en premier lieu le développement en Allemagne. Les effectifs atteignent 390 salariés à fin février 2022 contre 373 à fin février 2021.

L'EBITDA de l'exercice ressort à 8,4 M€, soit 4,6% du CA, contre un EBITDA de 4,5% en 2020/21 et négatif en 2019-20. Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sont de (6,5) M€, contre (6,6) M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice ressort à +1,4 M€, contre +0,6 M€ sur l'exercice précédent. Il est impacté à hauteur de (0,5) M€ par des coûts exceptionnels non récurrents correspondant à des litiges et charges de restructuration au sein du Groupe.

Le résultat financier ressort à (3,0) M€. Il est impacté par la revalorisation des éléments de dettes financières liés à l'acquisition de Boston (réévaluation de la dette de put et de l'earn-out), qui impacte le résultat financier du Groupe hauteur de (1,4) M€ et les charges d'intérêts sur emprunts (1,0) M€.

L'impact global d'impôt sur les bénéfices est de + 0,5 M€, le résultat net consolidé part du Groupe est de (1,1) M€ sur l'exercice

2.7.4.2. Evènements marquants

BLADE

Le Groupe Blade, spécialiste du cloud PC à destination des joueurs de jeux vidéo a été un client historique du Groupe, que 2CRSi, depuis 2017, a accompagné dans son développement en lui fournissant une infrastructure de serveurs haute performance à consommation énergétique réduite.

Les différents contrats conclus avec le Groupe Blade ont porté soit sur la vente de serveurs assortis de clauses de réserves de propriété tant que le matériel n'est pas payé, soit sur la location de serveurs avec option d'achat en fin de contrat. Le matériel loué par 2CRSi a partiellement fait l'objet de financement à travers des contrats de cession-bail auprès d'établissements bancaires.

Sur l'exercice 2020/21, le chiffre d'affaires réalisé avec l'ensemble du Groupe Blade avait représenté 17,9 M€, correspondant principalement à des livraisons vers les États-Unis. Le Groupe Blade représentait le premier client du Groupe.

Le 2 mars 2021, la société Blade est entrée en redressement judiciaire. Sa filiale américaine, Blade Global Corp, s'est placée le 1er mars 2021 sous la protection du « Chapter 11 » de la loi sur les faillites des États-Unis d'Amérique.

A compter de ces annonces, les deux sociétés ont poursuivi leur activité le temps de la mise en place d'un plan de cession et du choix d'un éventuel repreneur.

Le 30 avril 2021, le Tribunal de Commerce de Paris a désigné la société hubiC, détenue par Octave et Miroslaw Klabá, comme repreneur unique de l'activité de Blade SAS. Le tribunal a arrêté le plan de cession d'une partie des actifs utilisés par Blade SAS, en prenant acte des engagements de règlement d'un montant de 10,5 M€ HT par hubiC à 2CRSi. Cette somme a été effectivement perçue en totalité le 17 mai 2021. Le tribunal a également acté le principe d'une restitution du matériel livré par 2CRSi à Blade postérieurement au 1er janvier 2020.

Par décision du 3 mai 2021, l'United States Bankruptcy Court de Californie a autorisé la vente d'une partie des actifs détenus par la société Blade Global Corporation à une entité américaine dépendant d'hubiC. Les équipements 2020, propriété de 2CRSi, sont exclus de cette vente, leur récupération dans différents datacenters, a démarré en mai et duré plusieurs mois.

En complément, 2CRSi a soumis une demande le 10 mai en vue d'obtenir le paiement de tout ou partie de ses créances dans le cadre de la liquidation de la société Blade Global Corporation. Un accord a été trouvé pour le paiement d'une somme de 533 k€ (590 k\$) qui a été payée au mois d'avril 2022. Les impacts dans les comptes consolidés de 2CRSi au 28/02/21 ont été les suivants :

En 2019, 2CRSi avait participé à l'augmentation de capital de Blade SAS en investissant 2 M€ par compensation de créances. Compte tenu de l'entrée de Blade en procédure collective, cet investissement a été intégralement déprécié à fin février 2021.

Concernant les créances relatives aux contrats antérieurs au 31/12/2019 (équipements acquis par hubiC), 2CRSi avait négocié un accord de rééchelonnement de créances commerciales avec le Groupe Blade fin 2019. Le solde de cette créance s'élevait à 11,3 M€ (TTC) au 28 février 2021, contre 16,1 M€ au 29 février 2020. Avec l'engagement de la procédure collective, cette créance est devenue exigible au début de l'exercice 2021/2022 et avait donc été présentée en créance financière courante. Le prix payé par hubiC en échange de ce matériel (10,5 M€ HT = 12,6 M€ TTC) a permis de compenser intégralement l'impact de l'annulation de ces créances rééchelonnées et de la créance résiduelle de location financement au titre du matériel livré avant le 1er janvier 2020 (0,7 M€ au 28 février 2021). Les financements obtenus par 2CRSi auprès d'organismes de financement au

titre des matériels repris par hubiC qui s'élevaient à 2,8M€ à fin février 2021 ont été remboursés au cours de l'exercice.

Concernant les contrats de location intervenus postérieurement au 1^{er} janvier 2020, Blade n'était pas propriétaire des biens loués. La créance financière associée à ces équipements livrés après le 1^{er} janvier 2020 s'élevait au 28/02/2021 à 15,6 M€ (sur une créance financière totale liée à Blade au titre des contrats de location de financement de 16,3 M€). A fin février 2021, la Société avait apprécié la valeur de la créance financière au bilan en comparant son montant avec la valeur de marché de ces biens, déduction faite du coût de récupération et de remise en état de ces matériels. Compte tenu des incertitudes et fluctuations du marché, une dépréciation de 2,5 M€ de la créance financière avait été constatée au 28/02/2021. Au cours de l'exercice, le matériel repris a été constaté en stock, valorisé sur la base de la plus faible valeur entre le montant de la créance financière et la valeur estimée de re commercialisation nette des frais de commercialisation. La créance financière a ainsi été annulée. Une partie de ces stocks ont été revendus en l'état ou transformés. En outre, les stocks liés à la commande en cours de Blade et non livrés ont été partiellement utilisés au 28

février 2022. Au 28 février 2022, l'encours total de stocks antérieurement destiné ou loué à Blade s'élève à 12,2 M€. La Société considère que, compte tenu de la période actuelle de pénurie de composants informatiques, le matériel restant sera revendu ou exploité par 2CRSi dans des conditions de marché satisfaisantes permettant de couvrir la valeur du stock constitué.

Au sein du Groupe, les actifs liés à Blade ont été cédés à la société Boston France. La société Boston France étant consolidée, cette cession n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe. Cette opération permet une meilleure gestion opérationnelle des stocks, une meilleure prise en compte de ces stocks par les équipes commerciales et elle rentre dans un projet de réorganisation du Groupe par métier, dans lequel la société Boston France verra son rôle évoluer.

Compte tenu des encaissements reçus sur la période dans le cadre de la procédure judiciaire, l'impact net sur le compte de résultat de 2CRSi s'avère positif. Dans la présentation des comptes consolidés au 28 février 2022, l'ensemble des impacts sur le compte de résultat a été considéré en autres produits de l'activité pour un montant net positif de 1 141 k€.

En synthèse, les positions bilantielles liées au Groupe Blade à fin février 2022 dans les comptes consolidés de 2CRSi sont les suivantes :

En Milliers d'Euros - au 28 Février 2022	Actif			Passif
	Valeur brute	Amortissement Dépréciation	Valeur Nette	
1) Au titre des contrats antérieurs au 31 décembre 2019				
Créances rattachées à des participations / Créance Financière	0	0	0	-
2) Au titre des contrats postérieurs au 1 ^{er} janvier 2020				
Stocks	12 244	-	12 244	-
Dettes au titre des contrats de financement	-	-	-	1 355
3) Autres éléments				
Titres de participations	2 038	(2 038)	0	-
Total	14 282	(2 038)	12 244	1 355

Compte tenu des encaissements intervenus sur l'exercice, les impacts du redressement judiciaire du Groupe Blade sur le compte de l'exercice 2021/22 sont les suivants :

	En Milliers d'euros
Impact sur le résultat d'exploitation	1 141
Impacts sur le résultat financier	0

Enfin, dans le cadre de la liquidation des sociétés Blade SAS en France et Blade Global Corporation aux États-Unis, 2CRSi espère obtenir une compensation financière de plusieurs millions d'euros. Compte tenu du délai probable de mise en œuvre de la liquidation et de l'incertitude sur le montant que les liquidateurs pourront reverser à 2CRSi, aucun produit n'a été constaté à ce titre dans les comptes de 2CRSi de l'exercice.

2.7.4.3. LANCEMENT DE NOUVEAUX PROJETS PILIERS POUR LA CROISSANCE DU GROUPE

2CRSi A ETE SELECTIONNE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE POUR CONTRIBUER A CONCEVOIR ET FABRIQUER DES SYSTEMES DE CALCUL HAUTE PERFORMANCE (HPC) 100% EUROPEENS.

2CRSi annonce qu'il fait partie du consortium sélectionné par la Commission Européenne pour concevoir et fabriquer des systèmes pilotes 100% européens basés sur des accélérateurs RISC-V, un premier pas vers la concrétisation de futurs systèmes opérationnels « exascale » européens.

Au cours de l'année passée, la crise du COVID-19 a révélé et exacerbé nombre de faiblesses européennes. L'Europe a ainsi commencé à reconnaître le besoin de défendre sa souveraineté. La souveraineté numérique est l'un des cinq enjeux prioritaires identifiés.

Le projet PILOT (dont l'acronyme signifie pilote utilisant des technologies indépendantes, locales et ouvertes) européen sera la première réalisation de deux accélérateurs haute performance de calcul (HPC) et d'analyse de données (HPDA1), entièrement conçus, mis en œuvre et fabriqués en Europe et détenus par l'Europe. Le projet combine des logiciels open-source avec un matériel informatique propriétaire et ouvert pour former le premier accélérateur et écosystème intégré « full-stack » totalement européen, basé sur une architecture RISC-V couplée à des processeurs ordinaires.

Pour produire un prototype de recherche « full stack » (logiciel et hardware), le projet PILOT utilisera et complètera les travaux déjà réalisés dans le cadre de multiples projets européens tels que l'European Processor Initiative, MEEP, POP2, CoE, EuroXA et ExaNeSt. PILOT comprend 20 participants, publics ou privés, chacun travaillant sur une partie spécifique du projet. 2CRSi intervient comme fabricant de serveurs informatiques : 2CRSi fournira des solutions serveur basées sur sa plateforme OCToPus pour systèmes hôtes et solutions ouvertes d'accélérateurs de calcul, et travaillera également sur l'intégration de la solution dans des bacs à immersion et sur la communication entre les différents bacs du système.

La présence de 2CRSi au sein de ce consortium place le Groupe au premier rang des acteurs technologiques européens. Elle démontre également l'intérêt pour la stratégie de 2CRSi : concevoir des serveurs à faible consommation énergétique qui sont aussi produits localement. Des engagements forts qui permettent aujourd'hui à 2CRSi de se distinguer des principaux acteurs du marché.

Pour 2CRSi, le coût total du rojet est estimé à 4,8M€, financé à 50% par la Commission Européenne. Des financements additionnels sont en cours de discussion auprès d'autres organismes publics. Au 28 février 2022, la société a perçu une avance de 1,2 M€ de l'Union

Européenne, comptabilisée en avances au passif du bilan en « autres dettes ». Le produit de la subvention est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation du projet et représente 0,1 M€ sur l'exercice

EXTENSION ET MODERNISATION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION EN FRANCE : 2CRSi, LAURÉATE DE L'APPEL À PROJETS « PLAN DE RELANCE POUR L'INDUSTRIE - SECTEURS STRATÉGIQUES »

Le 14 avril 2021, 2CRSi annonce avoir été sélectionné par l'Etat dans le cadre du « plan de relance pour l'industrie secteurs stratégiques » avec son projet de relocalisation d'activités critiques sur le territoire national.

Face à une crise sanitaire mondiale sans précédent, l'Etat Français a mis en place en septembre 2020 un plan de relance massif de 100 milliards d'euros, dont 35 milliards dédiés à l'industrie. Si l'objectif global est la modernisation des outils de production et le soutien de la transformation numérique et environnementale, le gouvernement entend plus particulièrement au travers de ce plan garantir la souveraineté nationale en localisant ou relocalisant la production de filières stratégiques, dont l'électronique.

Dans ce cadre, et en cohérence totale avec une

GAMESTREAM

2CRSi a fait sur l'exercice 2021-2022 une avance en compte courant de 100 k€ à la société Gamestream, dans la perspective d'une participation à une augmentation de capital. Cette augmentation de capital a eu lieu le 22 avril 2022. 2CRSi détient depuis 23 967 actions de Gamestream soit 14,17% du capital.

CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19

Depuis 2020, la pandémie de Covid-19 a un impact important pour chaque personne et organisation dans sa vie privée et professionnelle.

Sur l'exercice 2021-22, les effets de la COVID-19 ont continué à impacter les clients du Groupe, notamment en retardant la mise en œuvre de leurs programmes d'investissement, tout en perturbant les chaînes d'approvisionnement, l'efficacité des actions commerciales le recrutement et le fonctionnement normal au sein d'un groupe international.

stratégie de production locale initiée il y a maintenant 10 ans, 2CRSi a soumis son projet appelé « 2CRSindustrie 4.0 », visant à rapatrier en France, sur son site de Strasbourg, des productions de partenaires de long terme, actuellement réalisées en Asie. Avec ces nouveaux clients et les marchés qui s'ouvrent ainsi à 2CRSi, le projet inclut en parallèle l'extension, la modernisation et la digitalisation de son outil industriel, ainsi que la mise en place d'un nouvel ERP.

Au total, le projet envisagé représente un investissement prévu de 2,1 M€ sur les 14 prochains mois.

Lauréate de l'appel à projets du Ministère en charge de l'Industrie, 2CRSi obtient ainsi un soutien sous la forme d'une subvention de 800 000 euros

2.7.4.4. Evènements postérieurs à la clôture

NOUVELLES COMMANDES

Une équipe européenne de Boston a remporté auprès d'un nouveau client un contrat d'un montant maximum de 73M€ pour la fourniture de solutions de calcul haute performance (HPC). Les détails de ce contrat constituent une information « restreinte ». D'une durée initiale de 5 ans, le contrat pourra être prorogé de 4 années supplémentaires. La contribution de ce nouveau client dans les chiffres du Groupe ne sera effective qu'à partir du second semestre de l'exercice 2022/23.

Un important groupe industriel, spécialisé dans la conception et la vente de solutions d'automatisation, d'analyse et monitoring des process de fabrication, a sélectionné Boston GmbH pour fournir le matériel et les services informatiques associés avec des solutions reposant de plus en plus sur l'Intelligence Artificielle et les technologies edge. Basée sur les dernières technologies d'Intel et NVIDIA, la

solution assurera une performance et efficacité maximales, pour servir de base à une nouvelle forme d'architecture IoT permettant des process de fabrication optimisés de nouvelle génération.

Un des leaders du Cloud Computing a attribué une nouvelle commande à 2CRSi pour la fourniture de plusieurs milliers de serveurs OCP (Open Compute Project). Des livraisons cadencées mensuelles sont prévues après deux premières livraisons de 1500 serveurs chacune. Les équipements livrés seront partiellement issus de l'économie circulaire, une démarche chère à 2CRSi, car elle est un gage de croissance durable mais aussi de rentabilité en cette période de pénuries. Des équipements ayant eu une première vie en datacenter seront remis à neufs et complétés par des composants neufs qui leur assureront un fonctionnement optimal pour encore plusieurs années.

ACCORD DE DISTRIBUTION DE DISTRIBUTION POUR L'AMERIQUE DU NORD AVEC TD SYNEX

Un accord de distribution pour l'Amérique du Nord avec TD SYNEX, distributeur mondial et agrégateur de solutions pour l'écosystème informatique a été signé par 2CRSi.

Afin de suivre les tendances de marché et l'augmentation de l'enveloppe thermique des puces, cet accord couvre les serveurs 2CRSi refroidis par « immersion complète » ainsi que les serveurs 2CRSi « Direct Liquid-Cooled (DLC) » (dont seuls les composants principaux sont directement refroidis par un liquide). Ces serveurs sont disponibles en largeur « 21" » (2CRSi OCoPus™), inspirés de l'Open Compute

Project (OCP), mais aussi au format standard « 19"» (2CRSi Atlas™).

Ces produits participent activement à la réduction de la consommation électrique et permettent de réduire les coûts de maintenance et d'opérations des data centers. De plus, ces serveurs de haute performance correspondent aux besoins des marchés en croissance rapide des supercalculateurs (HPC), des services de Cloud Computing, de l'Intelligence Artificielle et de l'énergie...

REVOCACTION D'UN MANDATAIRE

Lors de sa réunion du 6 mai 2022, le Conseil d'administration de 2CRSi a mis fin aux fonctions de Directeur Général Délégué de 2CRSi de Madame Marie de Lauzon.

Madame Marie de Lauzon a conservé son mandat au Conseil d'Administration de 2CRSI SA jusqu'au 9 juillet 2022, date à laquelle elle a démissionné du Conseil d'Administration.

SINISTRE DANS LE BATIMENT DE PRODUCTION DE STRASBOURG (INONDATION)

Un sinistre est survenu dans le bâtiment de production de Strasbourg dans la nuit du 26 au 27 juin 2022. De la grêle a percé la toiture et de l'eau s'est infiltrée à de nombreux endroits, rendant non commercialisable des stocks. L'évaluation des dommages est en cours au 21 juillet 2021. 2CRSi ainsi que le propriétaire du bâtiment bénéficient d'une assurance pour ce type de dommages.

SITUATION EN UKRAINE

La situation en Ukraine et ses conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie et de la Biélorussie n'ont pas d'impact significatif sur l'activité du Groupe.

2.7.4.5. Principes généraux

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k euros) sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

1. Référentiel

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents comptes consolidés ont été établis au 28 février 2022 conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standard), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur (https://ec.europa.eu/info/index_fr), site de la Commission Européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC). Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe 2CRSi.

Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après :

PRINCIPE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS: les avantages du personnel évalués selon la méthode des crédits projetés, des emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti, et des instruments financiers dérivés évalués en juste valeur.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le Groupe dispose d'une trésorerie s'élevant à 2,9 M€ au 28 février 2022 (3,1 M€ au 28 février 2021). A fin février 2022, le Groupe ne respecte pas certains ratios financiers convenus dans le contrat d'un prêt senior dont le solde restant dû s'élève à 9 M€ à la date de la publication des comptes annuels. La banque a depuis confirmé son renoncement à l'exigibilité anticipée de la dette. Au 18 juillet 2022, la trésorerie brute du Groupe s'élève à 4,3 M€, auxquels s'ajoutent des lignes de financement mobilisables de 8,5 M€ (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, avance BPI non utilisée).

Les états financiers ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation notamment sur la base :

- de la trésorerie disponible à la date d'arrêté des comptes de l'exercice ;
- des prévisions d'encaissements sur les contrats en cours et les contrats en négociation. Ces prévisions d'encaissements sont par nature soumises à des aléas, notamment en période de crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et de pénurie mondiale de composants électroniques;
- de la finalisation prochaine des discussions avec plusieurs clients intéressés à acquérir ou louer le matériel récupéré de Blade qui est immédiatement ou quasi immédiatement disponible ;
- de la perception d'une indemnisation de l'assurance au titre des dommages subis lors de l'inondation du site de production de Strasbourg survenue fin juin 2022;
- Et de l'absence d'exigibilité anticipée de la dette bancaire en cas de non-respect de certains ratios financiers sur les 12 mois à venir et du maintien par les partenaires bancaires des lignes de financement et de découverts actuellement mobilisables.

En outre, compte tenu de la confiance du Groupe dans la solidité de son modèle financier, le Groupe 2CRSI n'anticipe pas de difficulté particulière à recourir si besoin à des financements complémentaires à court, moyen ou long terme.

MÉTHODES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 28 février 2022 sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos au 29 février 2021.

BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés d'2CRSI de l'exercice clos le 28 février 2022 sont présentés en milliers d'euros, et ont été établis :

- conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 28 février 2022 ;
- en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 28 février 2021, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire présentées ci-après.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.efrag.org/Endorsement>

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS D'APPLICATIONS OBLIGATOIRES A COMPTER DU 1ER MARS 2021

Plusieurs amendements sont applicables au 1er mars 2021 :

- amendements aux références aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 « Réforme de l'analyse comparative des taux d'intérêt » – Phase 2 ;
- amendements à l'IFRS 16 « Contrats de location liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ».

Ces deux amendements en vigueur au 1er mars 2021 pour 2CRSi n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Par ailleurs, la décision du comité de l'IFRIC de mai 2021 relative à la norme IAS 19, modifie l'évaluation des engagements sociaux relatifs aux régimes d'indemnités de fin de carrière des entités françaises du Groupe, dont le barème de droits est soit plafonné en fonction de l'ancienneté totale, soit composé d'étapes d'acquisition, soit les deux, en précisant la période et le rythme de comptabilisation des charges correspondantes. Cette décision n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS D'APPLICATION NON ENCORE OBLIGATOIRE :

Nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne d'application non encore obligatoire

- Plusieurs amendements portant sur l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IAS 16 « Immobilisations corporelles », IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et les améliorations annuelles 2018-2020. Tous ces amendements seront applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022.
- Plusieurs amendements portant sur la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et à l'Énoncé des Pratiques n° 2 IFRS concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables et à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » : modification de la définition du terme « estimations comptables ». Tous ces amendements seront applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023.
- Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » : Classification des passifs comme « courants » ou « non courants ». Ces amendements seront applicables aux exercices ouverts après le 1er janvier 2023.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

- Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction. Ces amendements seront applicables à compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2023.

Les impacts potentiels de ces nouveaux amendements sont en cours d'analyse.

Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact de ces changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période, ou sur les périodes ultérieures affectées.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- Évaluation des frais de développement capitalisés (6.7.5.1) ;
- Évaluation du chiffre d'affaires associé aux contrats de location (taux d'actualisation, durée du contrat...) (note 6.7.6.1) ;
- Évaluation à la juste valeur des dettes vis-à-vis des minoritaires reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises ;
- Évaluation de la valeur recouvrable des créances et des créances financières envers les différents clients du Groupe ;
- Évaluation de la valeur recouvrable des stocks ;
- Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill ;
- Évaluation des impôts différés actifs

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe a exercé son jugement notamment pour comptabiliser les contrats de location en chiffre d'affaires lors du transfert du contrôle des biens.

Ces hypothèses qui sous-tendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

2.7.5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.7.5.1. Principes comptables liés au périmètre

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les soldes et opérations intragroupe sont éliminés.

La société mère 2CRSi SA exerce un contrôle sur les sociétés 2CRSi Corporation, Boston France SàRL (ex-Adimes), 2CRSi Ltd, 2CRSi UK Ltd, 2CRSi ME FZE, Green Data SAS, 2CRSi London Ltd, Boston Ltd, Boston Server & Storage Solutions GmbH, Escape Technology Ltd, Boston IT Solutions Australia Pty Ltd, Escape Technology GmbH, Boston SàRL, 2CRSi BV, 2CRSi Belgium SRL, 2CRSi Canada et Boston IT Solutions South Africa Pty Ltd.

CONSOLIDATION DE BOSTON LTD

Le Groupe détient le contrôle exclusif de la société Boston Limited depuis le 18 novembre 2019 suite à l'acquisition de 70% des titres de cette société. En conséquence, Boston Limited est consolidée en intégration globale depuis sa date de prise de contrôle qui conduit à reconnaître les actifs et passifs de Boston à 100% sur la base de leur juste valeur au 18 novembre 2019.

Les minoritaires n'ayant pas accès aux dividendes, ils n'ont pas d'intérêt dans les activités et les flux de trésorerie du groupe et le résultat de Boston Ltd est comptabilisé à 100% en part du Groupe.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers du Groupe sont établis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe et monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Au cours de clôture en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- Au cours de change moyen de la période pour le compte de résultat.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés ci-dessous :

	1 € équivalent à	28/02/2022		28/02/2021		29/02/2020	
		Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture
Dollar US	USD	1.1701	1.1190	1,1601	1,2121	1,1168	1,0977
Livre sterling	GBP	0.8523	0.8355	0,8955	0,8705	0,8773	0,8532
Dirham Emirats Arabes Unis	AED	4.2798	4.1212	4.2777	4,4339	4,1012	4,0503
Dollar australien	AUD	1.5766	1.5508	1,6456	1,5605	1,6220	1.6875.
Dollar de Singapour	SGD	1.5760	1,5201	1,5906	1,6106	N.A.	N.A.
Franc Suisse	CHF	1,0748	1,0336	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Rand South Africa	RAND	17,3547	17,2863	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.

Source : Banque de France N.A : Non Applicable

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ETRANGÈRE

Les transactions réalisées par les sociétés consolidées et libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des différentes transactions.

Les créances clients, dettes fournisseurs et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et moins-values latentes résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le résultat opérationnel.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion des opérations intragroupe ou des créances et dettes libellées dans une devise différente de la devise fonctionnelle des entités sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie d'un investissement net à l'étranger sont reclassés dans les capitaux propres de façon distincte (en OCI).

2.7.5.2. Périmètre de consolidation

Au 28 février 2022, le Groupe est constitué de 19 entités, toutes consolidées par intégration globale :

Sociétés	Pays	% détention	Contrôle du Groupe (en %)	% d'intérêt
2CRSi SA	France		Société mère	
2CRSi Corporation	Etats Unis	100%	Société Fille 100%	100%
Boston France SàRL (ex-Adimes)	France	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Ltd	Royaume-Uni	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi UK Ltd	Royaume-Uni	80%	Société Fille 100%	80%
2CRSi ME FZE	Dubaï	100%	Société Fille 100%	100%
Green Data SAS	France	55%	Société Fille 100%	55%
2CRSi London Ltd	Royaume-Uni	100%	Société Fille 100%	100%
Boston Ltd	Royaume-Uni	70%	Société Fille 100%	100%
Boston Server & Storage Solutions GmbH	Allemagne	70%	Société Fille 100%	100%
Escape Technology Ltd	Royaume-Uni	70%	Société Fille 100%	100%
Escape Technology GmbH	Allemagne	70%	Société Fille 100%	100%
Boston IT Solutions Australia Pty Ltd	Australie	70%	Société Fille 100%	100%
Boston SàRL	France	50.1%	Société Fille 100%	50.1%
2CRSi BV	Pays Bas	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Belgium SRL	Belgique	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Singapore Pte. Ltd	Singapour	100%	Société Fille 100%	100%
2CRSi Canada	Canada	100%	Société Fille 100%	100%
Boston IT Solutions South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	70%	Société Fille 100%	100%

En octobre 2021, la filiale 2CRSi Canada Inc. est créée au Canada. Elle est détenue à 100 % par 2CRSi SA. Cette nouvelle implémentation permettra d'accroître la présence du groupe en Amérique du Nord et d'assurer une présence dans un pays très sensible aux problématiques de développement durable.

La filiale n'a démarré son activité que sur l'exercice 2022/2023 et il n'y a pas d'investissement significatif à fin février 2022.

2.7.6. INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » a conduit le Groupe à ne présenter qu'une seule activité « vente de composants et/ou de produits finis ». La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la partie 6.7.4.1.

La répartition par zone géographique des actifs non courants se présente comme suit :

Actifs non courants (hors impôts différés)	28/02/2022			28/02/2021		
	En milliers d'euros			En milliers d'euros		
	Hors France	France	Total	Hors France	France	Total
Goodwill	8 472	200	8 672	7 563	200	7 763
Immobilisations incorporelles	13 200	3 104	16 304	13 260	2 381	15 641
Immobilisations corporelles	4 463	15 571	20 033	3 915	18 271	22 186
Créances financières	29	4 340	4 369	717	6 446	7 163
Autres actifs financiers (hors impôts différés)	0	1 400	1 400	0	1 401	1 401
Total Actifs non courants (hors impôts différés)	26 164	24 615	50 779	25 454	28 699	54 153

2.7.7. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.7.7.1. Produit des activités ordinaires

Excepté pour son activité de location-financement, le Groupe applique la norme IFRS 15 pour la comptabilisation de ses produits des activités ordinaires. A ce titre, ceux-ci sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Concernant son activité de location-financement de serveurs, le Groupe applique la norme IFRS 16 et en particulier les règles liées aux distributeurs fabricants ; il présente en conséquence le produit de location en chiffre d'affaires et le coût de production en charges à la date de commencement du contrat de location.

Le Groupe tire ses produits des sources principales ci-dessous :

- vente de serveurs ;
- vente de composants ;
- location financement de serveurs ;
- vente de prestations de services dont la durée des contrats est inférieure à douze mois et de services d'hébergement.

OPÉRATIONS DE LOCATIONS FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, l'ensemble des opérations de locations-financement avec le client Blade ont été soldées à la suite de sa mise en redressement judiciaire (voir plus haut).

D'autres contrats de location-financement ont été signés dans le cadre du développement du Groupe, principalement aux Etats Unis. Le chiffre d'affaires sur ces contrats de location-financement s'élève à 5 359 k€. Au 28 février 2022, la créance financière des contrats de location-financement s'élève à 9 523 k€ contre 24 221 k€ au 28 février 2021.

Afin d'assurer le financement de la production de ces serveurs, 2CRSi avait signé sur les exercices précédents des contrats de financement avec plusieurs organismes bancaires. Le résultat financier net relatif aux contrats de location financement de 2CRSi s'élève à + 26 k€ (414 k€ en charges et 440 k€ en produits), et a été comptabilisé en résultat financier. Au 28 février 2021, le Groupe avait constaté une charge financière nette de 323 k€.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

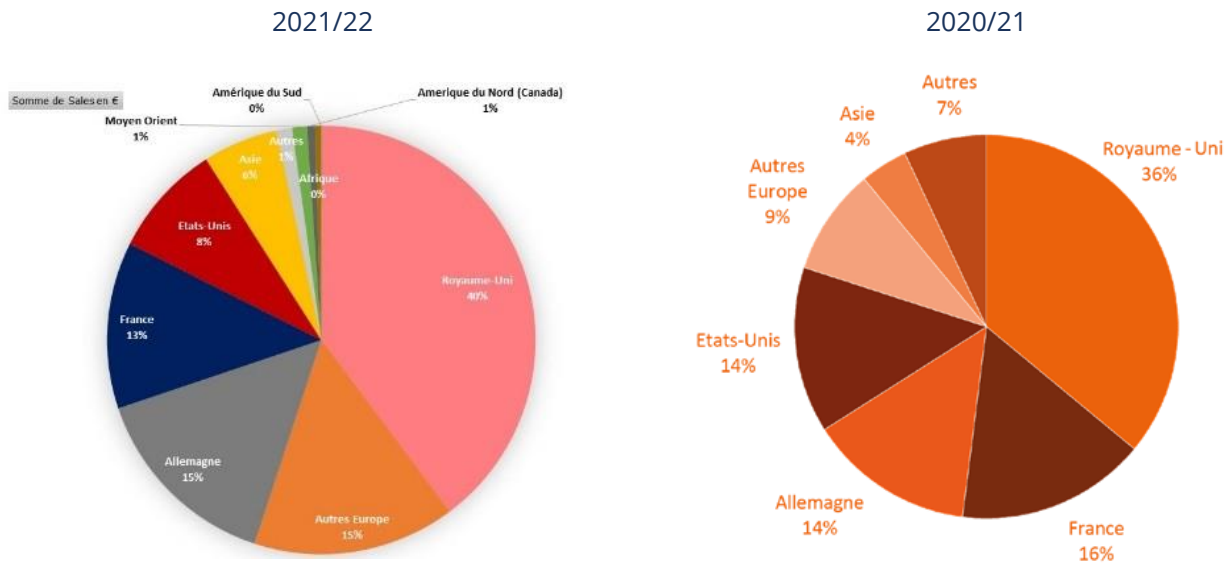
Le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 183,6 M€ réparti comme suit :

Répartition du chiffre d'affaire (Montants en k€)	28/02/2022	28/02/2021	Principe de comptabilisation
Location financement - bailleur	5 359	26 180	Le chiffre d'affaires relatif à la location financement est comptabilisée au moment où le contrôle des équipements informatiques est transféré au client, soit à la livraison du matériel. (1)
Livraison de matériel	168 722	128 388	Le chiffre d'affaires relatif à de la livraison de matériel est comptabilisé au moment où le contrôle du matériel est transféré au client, soit à la livraison.
Prestations de service	9 560	8 771	Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de services est comptabilisé progressivement, au fur et à mesure que l'obligation de prestation est remplie.
Total	183 641	163 339	

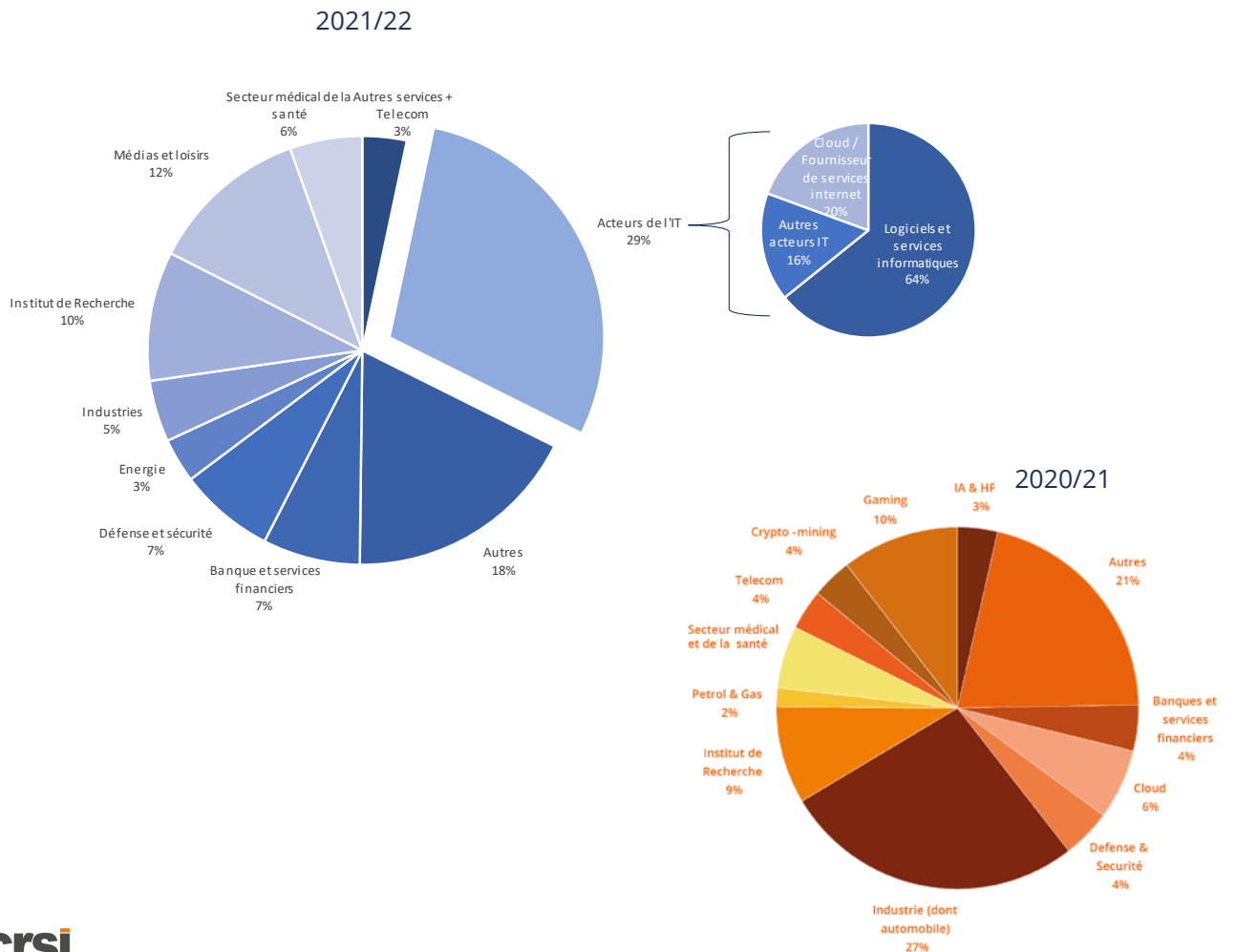
(1) 2CRSi a considéré la date de prise d'effet du contrat à la livraison du matériel sur le data center, indépendamment de la date effective de mise en service du matériel. Cette date correspond à la date de mise à disposition de l'actif au preneur conformément à IFRS 16.

La répartition du chiffre d'affaires par nature d'activité et par zone géographique se présente comme suit :

Répartition du chiffre d'affaires par lieu de livraison



Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité



2.7.7.2. Autres produits de l'activité

Autres produits de l'activité (Montants en k€)	28/02/2022	28/02/2021
Produit de crédits d'impôt recherche	215	233
Production stockée	(702)	3 119
Autres	2 291	525
Total	1 804	3 877

La variation de la production stockée provient principalement des encours de fabrication qui étaient élevés fin février 2021. La ligne « autres » inclut le produit net Blade, pour un montant de 1 141 k€, qui correspond à l'impact d'encaissements reçus sur l'exercice.

2.7.7.3. Achats consommés et charges externes

Achats consommés (En milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Achats de marchandises et matières premières (nets de la variation de stocks)	(142 505)	(129 588)
Gains et pertes de change	0	(218)
Total	(142 505)	(129 707)
Charges externes (En milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Services extérieurs	(8 246)	(8 579)
Autres	(2 654)	(847)
Total	(10 900)	(9 426)

La variation de stocks s'explique d'une part par les effets de la pénurie de composants électroniques et d'autre part par la re-commercialisation sur l'exercice des équipements Blade. Le lancement de certaines fabrications ou livraisons est retardé lorsque certains composants ne sont pas disponibles ; certains approvisionnements sont donc faits par anticipation. La disponibilité de stocks est une opportunité dans un contexte de pénurie de composants.

Les charges externes de services extérieurs comprennent des frais de transport et déplacement pour 1,1 M€, des honoraires pour 2,2 M€, des locations et charges afférentes pour 1,6 M€ et des coûts d'assurance pour 0,6 M€.

Les autres charges externes comprennent notamment les coûts d'électricité de la filiale Green Data

(1,7M€), en très forte croissance compte tenu du développement de l'activité.

2.7.7.4. Effectifs et masse salariale

Masse salariale (Montants en k€)	28/02/2022	28/02/2021	29/02/2020
Rémunérations brutes	(18 446)	(13 949)	(9 384)
Charges sociales	(4 727)	(4 361)	(3 306)
Autres charges de personnels (y compris Production immobilisée)	(382)	(1 224)	285
Total	(23 555)	(19 534)	(12 405)

Les effectifs par fonction et par pays se répartissent ainsi à la clôture :

Effectifs	28/02/2022	28/02/2021	29/02/2020
Opérations	118	109	95
Relations clients, sales & Marketing	179	171	176
R&D	26	28	27
Fonctions supports	67	65	57
Total	390	373	355

Effectifs	28/02/2022	28/02/2021	29/02/2020
France	136	136	126
États-Unis	13	12	13
Royaume-Uni	181	168	165
Dubaï	9	8	8
Allemagne	48	44	40
Autres pays	3	5	3
Total	390	373	355

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 385 personnes.

L'augmentation de la masse salariale concerne principalement l'Allemagne.

La hausse s'explique par :

- L'augmentation des effectifs en fin de période (+4)
- L'augmentation des parts variables liées aux bons résultats commerciaux
- Le reclassement de charges de personnel initialement considérées dans le calcul de la marge en raison d'une revue du mapping de consolidation (1,4 M€). Corrigé de ce reclassement, la hausse de la masse salariale du Groupe par rapport à l'exercice précédent serait de 12%, en lien avec la croissance de l'activité.

2.7.7.5. Performance opérationnelle

Le Groupe a choisi de présenter un EBITDA (« Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization ») pour faciliter l'analyse du lecteur. L'EBITDA n'est pas un indicateur normé dans le cadre des IFRS et ne constitue pas un élément de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Il doit être considéré comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et provisions et les autres charges et produits courants et non courants. Les charges et produits non courants comprennent notamment les dépréciations d'actifs incorporels, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

L'évolution de l'EBITDA sur les 2 exercices est la suivante :

EBITDA (En milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Résultat opérationnel	1 390	569
Dotations nettes amortissements et provisions	6 494	6 575
Autres produits et charges courants	547	216
Autres produits et charges non courants	0	0
EBITDA	8 432	7 361
Taux de marge EBITDA sur CA	4,6%	4,5%

Les autres produits et charges courantes de l'exercice sont des coûts exceptionnels non récurrents correspondant à des litiges et charges de restructuration au sein du Groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions nettes se décomposent ainsi :

Dotations nettes aux amortissements et provisions (Montants en milliers d'euros)	Au 28/02/2022	Au 28/02/2021
	Total	Total
Dotations aux provisions nettes	(562)	(1 338)
Dotations aux amortissements nettes	(2 974)	(2 324)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(2 958)	(2 914)
Total	(6 494)	(6 575)

Au 28 février 2022, les dotations aux provisions nettes correspondaient 819 k€ à des dotations nettes de dépréciation d'éléments d'actifs corporels, principalement sur les stocks et les créances clients. Elles incluent principalement les créances émises pendant la période de continuation sur le client Blade et dont le paiement incertain a été provisionné à 100%.

2.7.7.6. **Résultat financier**

Le résultat financier inclut :

- Le coût de l'endettement ;
- L'impact de la désactualisation et de la révision des dettes liées à l'acquisition de Boston (voir 3.6.5.9) ;
- Les produits financiers liés à la location-financement de serveurs ;
- Les effets des variations des taux de change des devises du Groupe.

Produits et charges financiers (Montants en k€)	28/02/2022	28/02/2021
Coût de l'endettement financier brut	(3 681)	(2 491)
Autres produits financiers nets	1 193	2 001
Dotations nettes aux provisions financières	(465)	(4 525)
Résultat financier	(2 953)	(5 015)

L'impact de la désactualisation et de la révision des dettes liées à l'acquisition de Boston dans le coût de l'endettement financier brut s'élève à (1 293) k€

2.7.7.7. Impôt sur les bénéfices

Charges d'impôts (Montants en k€)	28/02/2022	28/02/2021
Impôts courants	(591)	(293)
Impôts différés	1 058	412
Impôts	467	119

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres. Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- L'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- Il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;
- Les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- Les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Le taux d'impôt applicable à la Société pour l'exercice en cours est le taux en vigueur en France, soit 26,5%. Les taux appliqués sur les exercices suivants sont de 25%.

La société 2CRSi ME FZE est exonérée d'impôts étant située dans une zone franche de Dubaï.

Pour les autres sociétés, les taux applicables s'élèvent à :

- 29,84% pour les États-Unis
- 19% pour le Royaume-Uni
- 15,83% pour l'Allemagne (hors impôt local)
- 27,5% pour l'Australie
- 17% pour Singapour

Preuve d'impôt (Montants en k€)	28/02/2022	28/02/2021
Résultat net	(1 096)	(4 326)
Impôt consolidé	467	119
Résultat avant impôt	(1 583)	(4 445)
Taux courant d'imposition en France	26,5%	28%
Charge d'impôt théorique au taux courant en France	419	1 245
Différences permanentes	(50)	(754)
Incidence de taux	161	200
Incidences des déficits non imputés	(305)	(729)
Crédit d'impôt	89	58
Autres	153	99
Charge réelle d'impôt sur les résultats (positif si produit)	467	119

Au 28 février 2022, le Groupe comptabilise des impôts différés actifs au titre des déficits reportables générés en France pour 2,2M€ et aux Etats-Unis pour 1,0M€ (versus respectivement 1,9M€ et 0,7M€ au 28 février 2021).

2.7.7.8. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Pour le calcul du résultat dilué par action, les ADP 2017 n'ont pas été prises en compte car il n'existe pas de mécanisme de conversion automatique ou sur simple décision des porteurs de ces ADP en actions.

Le tableau ci-après présente le calcul du résultat net consolidé par action :

Résultat de base par action	28/02/2022	28/02/2021
Résultat part du groupe (en k€)	(1 063)	(4 188)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	14 243 430	14 243 430
Résultat de base par action (€/action)	(0,07)	(0,29)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 776 894	15 121 202
Résultat dilué par action (€/action)	(0,07)	(0,29)

Le nombre moyen dilué pondéré d'actions en circulation tient compte des actions gratuites et BSPCE en cours d'acquisition sur la période.

2.7.8. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.7.8.1. Immobilisations incorporelles et Goodwill

Au 28 février 2022, les écarts d'acquisition s'élèvent à 8,5 M€, dont 2,1 M€ lié à 2CRSi UK Ltd et 6,4 lié à l'acquisition du sous-groupe Boston Ltd.

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les frais de développement
- Les licences de logiciels

Conformément à la norme IAS 38, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus et les frais de recherche sont enregistrés au compte de résultat en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le coût d'acquisition des licences de logiciels est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation. Ces coûts sont amortis sur la durée estimée des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée et sont présentées ci-après :

- Frais de développement : 3 à 5 ans
- Licences de logiciels : 1 à 6 ans
- Clientèle : 7 ans

Les tableaux ci-après illustrent les mouvements survenus au cours de l'exercice :

Valeurs brutes (Montants en k€)	28/02/2021	Variations de périmètre	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Écarts de conversion	28/02/2022
Frais de développement	3 098	-	7	-	295	-	3 399
Concessions, brevets & droits similaires	353	-	11	-	-	-	364
Logiciels	295	(0)	49	-	-	-	344
Marque	10 012	-	-	-	-	419	10 431
Clientèle	3 874	-	-	-	-	162	4 036
Autres immobilisations incorporelles	7	-	321	-	-	-	328
Immobilisations incorporelles en cours	901	-	886	-	(293)	-	1 495
Total Actifs non courants	18 539	(0)	1 274	-	2	582	20 397

Amortissements et dépréciations (Montants en k€)	28/02/2021	Variations de périmètre	Dotations	Cessions	Reclassements	Écarts de conversion	28/02/2022
Amt/Dép. frais développ.	(1 783)	-	(427)	-	(2)	-	(2 211)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(244)	-	(50)	-	-	-	(294)
Amt/Dép. logiciels	(156)	-	(110)	-	-	-	(266)
Amt/Dép. clientèle	(709)	-	(565)	-	-	(42)	(1 315)
Amt/Dép. autres immosincorp.	(7)	-	-	-	-	-	(7)
Total Actifs non courants	(2 899)	-	(1 151)	-	(2)	(41)	(4 093)
Valeur nette comptable	15 641	(0)	122		0	541	16 304

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à l'activation de frais de développement.

2.7.8.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisées comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- Installations techniques : 9 à 20 ans
- Matériel et outillages industriels : 5 à 10 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 8 à 10 ans

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et de modes d'amortissement des actifs sont revues à chaque clôture annuelle, et modifiées si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-après présente les mouvements des immobilisations corporelles sur l'exercice

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (Montants en k€)	28/02/2021	Variations de périmètre	Acquisition s	Cessions	Reclassemen ts	Ecart de conversion	Autres Mouvement s	28/02/2022
Terrains et agencements sur terrains	856	-	-	-	-	35	-	891
Constructions	1 930	-	(665)	-	-	60	-	1 325
Autres immobilisations corporelles	6 868	-	605	(88)	402	81	-	7 868
Matériel Informatique, de bureau et de transport	1 627	-	522	(144)	-	21	-	2 026
Droit d'utilisation (baux immobiliers)	19 992	-	1 220	(1 062)	-	149	-	20 299
Immobilisations corporelles en cours	375	-	1 299	-	(402)	0	-	1 272
Total Actifs non courants	31 647	-	2 981	(1 294)	0	347	-	33 682

Amortissements et dépréciations (Montants en k€)	28/02/2021	Variations de périmètre	Dotations	Cessions	Reclassement	Ecart de conversion	Autres Mouvements	28/02/2022
Amt/Dép. Agencements sur terrains	(3)	-	(2)	-	-	-	-	(5)
Amt/Dép. constructions	(226)	-	(110)	-	-	(4)	-	(341)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(1 428)	-	(1 027)	(0)	-	(64)	-	(2 879)
Amt/Dép. Matériel de bureau et informatique	(1 582)	-	(906)	11	-	(13)	-	(2 490)
Amt/Dép. Matériel transport	(187)	-	(115)	62	-	(3)	-	(244)
Amt/Dép. droit d'utilisation (baux immobiliers)	(6 035)	-	(2 187)	678	-	(95)	(50)	(7 689)
Total Actifs non courants	(9 461)	-	(4 708)	(751)	-	(179)	(50)	(13 648)
Valeur nette comptable	22 186	-	(1 727)	(543)	-	168	(50)	20 034

Les acquisitions de la période incluent des coûts d'aménagement des datacenters du site de Rouses Point aux Etats Unis. Les droits d'utilisation augmentent de 1,2M€, correspondant principalement à la dette de loyer pour le datacenter de Rouses Point. Elle est établie sur la base de la date de fin des obligations contractuelles vis-à-vis des clients actuels du data center. Elle inclut également un nouveau contrat de location d'une filiale au Royaume-Uni.

La diminution des droits d'utilisation correspond à la résiliation de deux baux, l'un dans la société Green Data et l'autre en Australie.

Au sein des immobilisations corporelles, les droits d'utilisation des baux immobiliers comptabilisés s'élèvent en valeur nette à 12,6 M€ à fin février 2022.

2.7.8.3. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Les tests de pertes de valeur réalisés à la fin de l'exercice sur les goodwill n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciation. Aucune dépréciation d'actifs n'est comptabilisée.

Concernant le test de dépréciation réalisé sur le sous-groupe Boston sur l'exercice, il tient compte d'une dégradation de la rentabilité de l'ordre de 70% pour l'exercice en cours avant de remonter progressivement sur les exercices suivants. Les taux d'actualisation et de croissance à l'infini s'élèvent respectivement à 13,9% et 2%. Une variation de + 0,5% du taux d'actualisation et de - 0,5% du taux de croissance à l'infini conduirait respectivement à une dépréciation de 0,9 M€ et de 0,7 M€ du goodwill. Par ailleurs, un décalage de 12 mois dans la diminution du besoin en roulement au niveau moyen constaté sur les exercices précédents entraînerait une dépréciation de 0,8M€.

2.7.8.4. Créances financières courantes et non courantes

Les actifs financiers courants et non courants sont constitués de créances financières relatives à des contrats de location-financement de serveurs et également de prêts, dépôts et cautionnements et liquidités soumises à restriction.

Créances financières (En milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Créances financières non courantes	4 375	7 171
Dépréciations	(6)	(8)
Créances financières non courantes, nettes	4 369	7 163
Créances financières courantes	6 109	30 626
Dépréciations	(201)	(2 487)
Créances financières courantes, nettes	5 908	28 139
Total des autres actifs courants	10 277	35 302

Décomposition des créances financières nettes :

Créances financières nettes au 28/02/2022 (Montants en k€)	Part courante	Part non courante
Contrat de location-financement avec Blade	0	0
Autres Contrat de location-financement (2CRSi)	4 872	3 690
Contrat de location-financement (Boston)	955	6
Autres	87	874
Dépréciations	(6)	(201)
Créances financières nettes	5 908	4 369

L'échéancier des créances financières non courantes est le suivant :

Échéancier des créances financières non courantes (Montants en k€)	29/02/2024	28/02/2025	Total
Créances financières non courantes	4 001	368	4 369

Les créances financières liées aux contrats de location-financement de serveurs s'élevaient à 24,2 M€ au 28 février 2021 dont une part significative courante de 20,6 M€. Ces créances s'élèvent au 28 février 2022 à 9,3 M€, dont 5,6 M€ en courant.

Un litige oppose à cette date 2CRSi à un des clients du Groupe. Une dépréciation de la créance financière a été constatée à hauteur de 0,2 M€ et considérée en non courant.

2.7.8.5. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente ainsi qu'aux produits obsolètes ou excédentaires.

Une dépréciation ramène le stock de marchandises et matières premières à sa valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

Les en-cours de production ont été évalués selon les mêmes principes, en fonction de leur avancement dans la fabrication.

Les stocks se décomposent ainsi :

Stocks (Montants en k€)	28/02/2022	28/02/2021
Stocks produits finis et d'en-cours de production	4 694	5 394
Stocks de marchandises et matières premières	55 195	29 844
Total brut des stocks	59 889	35 238
Dépréciation des stocks de marchandises et matières premières	(3 453)	(3 016)
Total dépréciation des stocks	(3 453)	(3 016)
Total net des stocks	56 436	32 222

Les stocks en fin de période ont augmenté (56,4 M€ contre 32,2 M€ en février), soit +24,2 M€, mais en légère diminution par rapport à fin août 2021 (57,4 M€, soit - 1 M€).

L'augmentation par rapport à février 2021 est liée à la récupération du matériel Blade (+ 12,5 M€) et à la constitution d'un stock de précaution dans un contexte pénurie mondiale de composants. Le lancement de certaines fabrications ou livraisons est retardé lorsque certains composants ne sont pas disponibles

; certains approvisionnements sont donc faits par anticipation. La disponibilité de stocks est une opportunité dans un contexte de pénurie de composants. Le niveau de stocks représente 4 mois de chiffre d'affaires du Groupe.

Les stocks récupérés de Blade ont été valorisés à hauteur du montant de la créance financière nette de la dépréciation passée au février 2021. Les stocks de marchandises et matières premières comprennent pour 4,4 M€ de composants qui ont fait l'objet d'un financement par crédit-bail et sont reconnus en actif par application d'IFRS16.

2.7.8.6. Clients

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des différents clients.

Les échéances des créances clients, qui varient selon la nature des contrats, sont généralement comprises entre 30 et 90 jours. Les créances clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les évaluations ultérieures tiennent compte de la probabilité de recouvrement des créances pouvant amener à comptabiliser une perte de valeur spécifique pour créance douteuse déterminée de la manière suivante : les créances en contentieux sont entièrement dépréciées lorsque des éléments probants certains et précis démontrent l'impossibilité du recouvrement ; pour les autres créances douteuses, des pertes de valeur sont comptabilisées pour ajuster les montants recouvrables estimés sur la base des informations disponibles lors de la préparation des états financiers. Les créances irrécouvrables sont constatées en résultat, et les provisions existantes sont reprises

Clients (En milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Clients et comptes rattachés	28 190	27 128
Clients - factures à établir	385	1 421
Total brut des comptes clients	28 575	28 549
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(2 387)	(443)
Total net des clients	26 188	28 106

Au 28 février 2022, le total brut des compte clients s'élève à 28,6 M€, à un niveau similaire par rapport à février 2021 (28,5 M€), malgré l'accroissement de l'activité. Elles représentent 2 mois de chiffre d'affaires du Groupe.

L'augmentation des dépréciations des comptes clients est liée à des créances vis-à-vis de Blade antérieurement présentées au sein des créances financières et dépréciées à 100% dans le contexte du redressement judiciaire. Le reclassement de ces créances et dépréciations n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de l'exercice. En outre, les informations obtenues postérieurement au 28 février 22 laissent à considérer que le recouvrement des créances nées au titre de la période de poursuite de l'exploitation a peu de chances d'aboutir. Ces créances n'ont pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires ni les charges de l'exercice. L'augmentation des provisions concerne également des créances de Boston Ltd (209k€),

2.7.8.7. Autres actifs courants et non courants

Autres actifs courants (En milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Avances et acomptes versés	8 043	5 598
Créances sur personnels et organismes sociaux	75	85
Créances fiscales	3 115	1 500
Impôts société	2 019	1 610
Charges constatées d'avance	1 000	1 206
Divers	2 570	2 084
Total Autres Actifs courants	16 823	12 083

Le poste « Avances et acomptes versés » est élevé en raison de la dégradation des encours opérée par les compagnies d'assurance-crédit en début d'année 2020 lorsque la crise du Covid-19 est survenue en Asie. Le Groupe doit dorénavant payer certains fournisseurs de composants d'avance. La majorité de ces montants concernent les entités anglaises du Groupe (6,5 M€ sur les 8,0 M€).

Les charges constatées d'avance concernent principalement les sociétés 2CRSi et Green Data. La ligne « Divers » correspond principalement au solde des créances ouvertes avec les entreprises liées (principalement Boston IT Solutions Pvt. Limited India).

2.7.8.8. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société 2CRSi s'élève à 1 597 k€. Il est divisé en 17 743 430 actions de 0,09 € chacune, entièrement libérées, dont 14 243 430 actions ordinaires.

Suite à l'augmentation de capital survenue au terme du plan d'attributions gratuites du 18 mars 2020, le capital a été augmenté de 142 722 actions en mars 2022. A la date de la publication de ce rapport, le capital de la société 2CRSi s'élève à 1 609 k€. Il est divisé en 17 886 152 actions de 0,09 € chacune, entièrement libérées, dont 14 386 152 actions ordinaires.

DIVIDENDES VERSÉS

Les dividendes versés en 2021/2022 au titre de 2020 se sont élevés à 175 k€ au titre des actions de préférence. Ils ont fait l'objet d'un paiement effectif en septembre 2021 et été comptabilisés en coûts de l'endettement financier net. Un dividende de 175 k€ a été versé en 2017, 2018 et 2019 au titre de ces mêmes ADP.

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

En 2017, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscriptions d'actions au profit des mandants d'Audacia ayant donné lieu à l'émission de 350 000 actions de préférence ADP 2017 au profit de ces mandants. Les actions de préférence (les « ADP 2017 ») ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Holding Alain Wilmouth bénéficie d'une option de rachat des ADP 2017 en 2023. Le prix de rachat des ADP 2017 est égal à 110% du nominal des ADP 2017 (110% x 10 euros) augmenté, le cas échéant, du dividende cumulé. Les ADP 2017 n'ont pas de droit au versement du dividende ordinaire de la Société. En revanche, chaque ADP 2017 a droit à un dividende annuel prioritaire et cumulatif, versé par préférence à toutes les autres actions de la Société, prélevé sur les sommes distribuables et versé au plus tard le 10 juillet de chaque année.

Le Dividende Prioritaire est égal au taux du

Dividende Prioritaire multiplié par 10 euros. Pour tous les exercices sociaux clos avant le 1er janvier 2023, le taux du Dividende Prioritaire est égal à 5%.

Pour les exercices sociaux clos postérieurement à cette date, le taux du Dividende Prioritaire est égal à Euribor 12 mois + 1,5%. En cas d'allongement de la durée d'un exercice social au-delà de douze mois, le montant des Dividendes Prioritaires sera augmenté prorata temporis.

Etant donné que les BSA ont permis de souscrire aux ADP 2017, qui ne sont elles-mêmes pas des instruments de capitaux propres au sens d'IAS 39, les BSA sont analysés comme des instruments de dette. Par conséquent, conformément à IAS 32, lors de leur émission, ces BSA sont comptablement traités comme des dérivés, évalués à la juste valeur, avec les variations ultérieures de juste valeur en résultat. La variation de juste valeur n'est pas significative pour cet exercice.

PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (« AGA »)

Les Assemblées Générales Mixtes du 24 mai 2018 et du 13 juin 2019 ont conféré au Conseil d'Administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Dans le cadre de cette délégation le Conseil d'Administration de la Société a décidé les attributions suivantes :

- Lors de la séance du 12 décembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 178 179 actions à un total de 58 bénéficiaires. L'acquisition des actions est fixée au 13 décembre 2023 sous condition de présence. 44 937 actions ont été annulées ou sont devenues caduques depuis l'attribution. La charge totale correspondant à ces attributions est évaluée à 1,2 M€. Conformément à la norme

IFRS2, elle est comptabilisée en charge de personnel, sur la période d'acquisition des droits, soit linéairement sur 5 ans. Dans les comptes consolidés annuels au 28 février 2022, la dette comptabilisée à ce titre s'élève à 612 k€.

- Lors de la séance du 18 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite de 142 722 actions à un total de 34 bénéficiaires membres des équipes de Boston. L'acquisition des actions est fixée au 19 mars 2020 sans condition de présence ou de performance. La charge correspondante a été évaluée à 256 k€. Dans les comptes consolidés annuels au 28 février 2021, cette charge a été prise en totalité en charge de personnel, compte tenu de l'absence de conditions.

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEUR D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2019 a conféré au Conseil d'Administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'attribution de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). Dans le cadre de cette délégation le Conseil d'Administration de la Société a décidé les attributions suivantes lors de la séance du 18 septembre 2020.

- Le plan n°1 « 2020-2024 » attribue 570 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée au 19 septembre 2024. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : progression du cours de bourse, performances financières du Groupe (CA et EBITDA) et niveau de satisfaction client.

- Le plan n°2 « 2020-2025 » attribue 786 500 BSPCE à 89 bénéficiaires. La date d'acquisition est fixée à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2024/25. Il est soumis à une condition de présence ainsi qu'à quatre conditions de performance : niveau de satisfaction des collaborateurs, progression du cours de bourse, performance financière du Groupe (EBITDA) et niveau de satisfaction client.

- Au 28 février 2021, 65 250 bons sont devenus caducs ou ont été annulés sur le plan n°1, 94 250 sur le plan n°2.

La charge correspondant à l'attribution de bons de parts de créateurs d'entreprise a été évaluée à 206 k€. Dans les comptes consolidés au 28 février 2022, la dette comptabilisée à ce titre s'élève à 76 k€.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Le 3 juillet 2018, la Société a mis en place un contrat de liquidité avec BNP Paribas Portzamparc en mettant à disposition 300 milliers d'euros. A la clôture, les actions auto détenues sont retraitées en diminution des capitaux propres.

Les résultats réalisés sur l'achat et la revente d'actions propres sont reclassés du résultat vers les capitaux propres net d'impôts.

2.7.8.9. Dettes financières courantes et non courantes

Dettes financières et non courantes (En milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Avances remboursables	165	165
Actions de préférence	3 536	3 478
Emprunts auprès des établissements de crédits	10 580	14 318
Autres dettes financières	10 351	11 429
Dettes de location	12 311	14 005
Dettes de financement	1 896	4 441
Dettes financières non courantes	38 839	47 836
Avances remboursables	0	175
Autres emprunts	158	166
Emprunts auprès des établissements de crédits	11 296	12 878
Concours bancaires courants et intérêts courus	1 888	1 520
Affacturation	11 242	2 683
Autres dettes financières	2 873	0
Dettes de location	2 965	2 859
Dettes de financement autres (2CRSI)	2 341	4 910
Dettes de financement autres (Boston Ltd)	0	779
Dettes financières courantes	32 763	25 970
Total dettes financières	71 602	73 806

Les lignes « Autres dettes financières » correspondent aux dettes vis-à-vis des minoritaires reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements réalisés sur les dettes financières au cours de l'exercice:

	28/02/2021	Trésorerie encaissée	Trésorerie décaissée	Autres	28/02/2022
Emprunts auprès des établissements de crédits	27 196	9 012	(14 590)	258	21 875
Concours bancaires courants et intérêts courus	1 520	131	0	237	1 888
Avances remboursables	340	-	-	(175)	165
Dettes de financement	10 130	210	(6 135)	33	4 238
Actions de préférence	3 478	-	-	57	3 536
Affacturation	2 683	8 333	0	227	11 242
Dettes de location	16 864	-	(3 182)	1 594	15 276
Autres dettes financières	11 429	-	-	1 796	13 224
Autres emprunts	166	(8)	-	0	158
Total	73 806	17 677	(23 907)	4 026	71 602

Le Groupe a poursuivi son désendettement. Les emprunts auprès des établissements de crédit

sont en baisse (- 5,3 M€). Les prêts garantis par l'Etat (PGE) qui sont arrivés au terme de la première année au cours du second semestre 2021 ont fait l'objet d'un renouvellement jusqu'à 5 ans.

Les concours bancaires courants et les autres financements courants dont l'affacturage sont en augmentation, étant utilisés pour faire face aux besoins de l'activité et aux contraintes liées à la pénurie de composants, principalement chez Boston. Les financements court terme (dont l'affacturage) atteignent 11,3 M€ contre 2,7 M€ au 28 février 2021 et les concours bancaires 1,9M€, contre 1,5M€ au 28 février 2021.

La trésorerie encaissée et décaissée de la ligne Emprunts auprès des établissements de crédits inclut les flux d'encaissements et décaissements correspondant à certains des financements court terme.

Les dettes de financement de matériel sont globalement en baisse, les remboursements d'échéances (- 6,1 M€) correspondent principalement aux remboursements des financements pour des matériels Blade.

Les mouvements « Autres » concernent principalement l'augmentation des dettes liées à l'acquisition de Boston. Ce poste inclut également les variations d'intérêts courus non échus ainsi que l'augmentation des dettes de

locations consécutives à la signature de nouveaux contrats principalement aux Etats Unis.

Les « Autres dettes financières » sont les dettes vis-à-vis des minoritaires reconnues dans le cadre de regroupements d'entreprises. Elles sont déterminées sur la base d'un niveau estimé d'EBITDA et de taux d'EBITDA sur les prochains exercices dont la non-atteinte ou le dépassement pourrait faire varier sensiblement le montant qui serait effectivement décaissé à ce titre par rapport au montant comptabilisé. La dette au titre des *earn-out* des deux prochains exercices est évaluée à 2,9 M€ à fin février 2022. Le montant maximal qui pourrait être décaissé à ce titre en cas de surperformance du sous-groupe Boston s'élève à 7,9 M€. Concernant le put sur minoritaire, le montant effectivement décaissé sera déterminé sur la base d'un multiple de l'EBITDA moyen des deux exercices précédents. Il est exerçable à partir de 2023. A fin février 2022, en raison d'une activité en croissance, la dette comptabilisée à ce titre a été estimée à 10,5 M€ contre 8,8 M€ à fin février 2021. L'estimation réalisée tient compte d'une dégradation de la performance de Boston d'environ -70% en 22/23. Si Boston réalise une performance similaire à celle de 21/22, la dette serait augmentée de 5,3M€.

AVANCES REMBOURSABLES ET SUBVENTIONS

Conformément à la norme IAS 20, le bénéfice d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique.

Ainsi, les avances conditionnées octroyées à faible taux d'intérêt, sont retraitées selon les règles suivantes :

- Le « prêt » accordé par le gouvernement a été comptabilisé et évalué selon les dispositions d'IAS 39. En conséquence, le Groupe enregistre la dette correspondant à sa juste valeur, c'est-à-dire avec une décote (correspondant au différentiel de taux, actualisé au taux du marché), de

manière à ramener son taux d'intérêt effectif (TIE) à celui d'une dette normale.

- Le bénéfice du taux d'intérêt inférieur à celui du marché (correspondant à la « décote ») a été évalué en tant que différence entre la valeur comptable initiale de l'emprunt déterminée selon IAS 39 et les produits perçus.

Le bénéfice identifié est traité comme une subvention publique. Cette subvention est comptabilisée en résultat au rythme des dépenses engagées par le Groupe et qui sont l'objet de cette subvention.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE ADP 2017

Afin de financer son activité, 2CRSi SA a réalisé une augmentation de capital votée à l'AG du 24 avril 2017. A ce titre, 350 000 BSA (donnant chacun le droit à une ADP 2017) ont été souscrits et exercés par les sociétés holding gérées par la société de gestion Audacia.

Les ADP 2017 ont une valeur nominale de 10€, dont une prime d'émission de 910€. Elles sont perpétuelles, ne comportent pas de mécanisme contractuel de remboursement ou de conversion. Elles donnent en revanche un droit à un dividende prioritaire, que 2CRSi doit obligatoirement verser en cas de résultats distribuables. Dans le cas où il n'y aurait pas eu de résultats distribuables durant plus de 6 exercices consécutifs, les ADP 2017 donnent

droit au paiement d'un dividende prioritaire cumulé égal aux dividendes prioritaires non versés au-delà du 7^{ème} exercice (7^{ème} exercice compris) capitalisés annuellement à 15%.

Conformément à IAS 32, 2CRSi a comptabilisé une dette à son bilan à hauteur de la totalité du prix de souscription des ADP, compte tenu du versement à perpétuité du dividende. Ainsi, à l'attribution des ADP, le montant de 3 500 k€ (avant frais d'émission) a été comptabilisé en dette, déduction faite des frais d'émission de 341 k€. Ces frais d'émission sont étalés sur une durée de 6 ans, correspondant à la durée pendant laquelle les ADP portaient un dividende prioritaire et durée estimée de portage par les titulaires actuels.

Le tableau ci-après a été effectué sur la base des hypothèses suivantes :

- Paiement des dividendes sur chaque période
- Taux de 5%

Comptabilisation des ADP 2017 (Montants en k€)	31/12/2017	31/12/2018	29/02/2020	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024
Charges financières	258	175	205	175	175	175	175
Charges financières étalement des frais d'émission	27	57	66	57	57	57	21
Dettes financières	3 268	3 325	3 421	3 478	3 536	3 593	3 614

DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes auprès d'établissements de crédit sont en baisse de 5,3 M€, compte tenu des paiements d'échéance survenus sur la période. Certaines facilités bancaires de Boston sont par ailleurs dorénavant considérées en autres financement courants.

Ci-dessous la liste des emprunts non échus à la fin de l'exercice (données issues des comptes sociaux)

Banque	Objet	Valeur nominale en milliers	Devise	Date d'émission	Échéance	Taux	Nature taux	Valeur au bilan au 28/02/2022 en milliers €
BPI	Prêt export	150	€	31/08/2015	31/08/2022	4,54%	fixe	15
Caisse d'Epargne	Projet R&D	250	€	19/09/2016	05/10/2021	1,60%	fixe	11
BNP	Investissements	5 000	€	06/12/2018	06/12/2023	1,00%	fixe	2 030
BNP	Croissance externe	15 000	€	04/12/2019	04/11/2024	2,25%	variable Indice Euribor 1 mois (0% actuellement)	9 000
Crédit Agricole	PGE (1)	300	€	25/01/2021	ND	Nd	fixe	300
Caisse d'Epargne	PGE (1)	1500	€	29/10/2021	29/10/2026	0,5%(3)	fixe	1 500
BNP	PGE (1)	2500	€	16/10/2021	16/11/2026	0,7% (3)	fixe	2 605
BPI	PGE (1)	1000	€	02/11/2020	31/01/2027	3,35% (2)	fixe	1000
LCL	PGE (1)	1000	€	21/10/2020	21/11/2026	0,8% (3)	fixe	1000
CIC	PGE (1)	1000	€	20/10/2020	20/11/2026	0,7% (3)	Fixe	1000
Crédit Agricole	PGE (1)	1300	€	19/10/2020	19/11/2026	0,55% (3)	Fixe	1300
Société Générale	PGE (1)	1400	€	13/10/2020	13/11/2026	0,58%	Fixe	1400
HSBC	Matériel	665	£	27/08/2015	27/08/2022	1,40%	variable + taux de base Bank of England (0,1% actuellement)	99
Lloyds Bank	Matériel	ND		ND	ND	ND	ND	33

(1) Le Groupe a décidé de profiter des périodes d'amortissement additionnels prévues par ces prêts, qui sont entrées en application au cours du deuxième semestre 2021. Le début des remboursements interviendra au cours du second semestre 2022.

(2) Incluant la Commission de garantie.

(3) Hors commission de garantie de l'Etat.

Les emprunts PGE sont classés dans les emprunts et dettes financières non courantes, sauf pour la part remboursable sur le nouvel exercice.

DETTES DE LOCATIONS

Les dettes de location sont en baisse de 1,5 M€. La trésorerie décaissée à ce titre s'élève à 3,2 M€. Les nouveaux contrats de location sont principalement réalisés sur le nouveau site de Rouses Point aux Etats Unis (0,5 M€), ainsi que concernant les bureaux de 2 filiales anglaises (0,8 M€). La baisse est due à des fins de baux au sein de la filiale Green Data, en Australie (0,8 M€) et Angleterre.

DETTES DE FINANCEMENT

Afin d'assurer le financement de certains contrats de location, le Groupe a mis en place des contrats de sales and lease-back avec des organismes bancaires portant sur les serveurs réceptionnés par les clients. Le fonctionnement est le suivant :

- A chaque livraison de serveurs est adossée une opération de vente par opération de cession-bail avec un organisme bancaire. Dans ce cadre, cet organisme finance les serveurs livrés et ce financement fait l'objet d'un remboursement sur 36 à 48 mois.
- Conformément à IFRS 15, l'opération juridique de cessionaux organismes bancaires n'est pas qualifiée de vente et donc aucun chiffre d'affaires n'est constaté par le Groupe. Le financement reçu est constaté en dette.

Il n'existe pas de garantie ou sûretés réelles sur les biens financés.

Les principales caractéristiques des opérations se présentent comme suit :

Banques	Montant financé HT [Montant encaissé]	Durée de location	1 ^{er} loyer majoré	Loyer trimestriel	Terme	Date de début	Date de fin	Option d'achat	Taux
LEASE EXPANSION (*)	2 958 027	42 mois		250 830	A échoir	01/12/2017	31/08/2021	150	1,20%
NCM	1 600 408	60 mois		87 718	A échoir	01/12/2019	30/11/2024	8 002	3,67%
NCM	534 125	60 mois		28 219	A échoir	01/05/2019	30/04/2024	7 578	3,99%
NCM	2 372 203	60 mois		131 017	A échoir	29/03/2019	29/03/2024	11 861	3,99%
LEASE EXPANSION	2 516 786	36 mois		220 349	A échoir	01/07/2020	30/06/2023	0	ND
LEASE EXPANSION	899 111	36 mois		78 719	A échoir	01/08/2020	31/07/2023	Néant	ND
LEASECOM	539 110	36 mois		48 546	A échoir	01/01/2022	31/12/2024	ND	5,79%
Exclusive Capital	517 400	48 mois		34 727	A échoir	27/07/2020	30/09/2024	0	5,80%
De Lage Landen /DDL	169 985	36 mois		15 098	A échoir	26/02/2021	25/02/2024	0	5,80%
LEASECOM	320 905	36 mois		31 899	A échoir	01/01/2022	31/12/2024	0	3,44%

(*) contrat avec report d'échéances Covid

Concernant les dettes de financement, les principales variations de la période sont :

- remboursements sur l'ensemble des contrats au titre de la période (dont Blade) : 3,9 M€;
- nouveaux contrats de financement par crédit-bail : 0,2 M€

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit :

Termes et échéancier de remboursement

(En milliers d'euros)	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	165	100	65	-
Actions de préférence	3 536	-	3 536	-
Concours bancaires	13 130	13 130	-	-
Dettes locations	15 276	1 473	13 803	-
Dettes de financement	4 238	2 341	1 896	-

Autres dettes financières	13 224	2 873	10 351	-
Emprunts auprès établissements de crédit	21 875	11 296	10 580	-
Autres emprunts	158	158	-	-
Situation à la clôture de l'exercice	71 602	31 371	40 231	0

Les emprunts auprès d'établissements de crédit à moins d'un an incluent un emprunt pour lequel certains covenants n'étaient pas respectés à la clôture mais pour lequel la Banque a depuis renoncé à l'exigibilité anticipée de la dette.

2.7.8.10. Juste valeur des instruments financiers

Au regard de la juste valeur des actifs et passifs financiers, aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.7.8.11. Covenants

L'emprunt de 15 M€ contracté le 4 décembre 2019, et dont le solde s'élève à 9 M€ au 28 février 2022, est soumis au respect de covenants.

En effet, les ratios financiers (R1, R2 et R4) ci-dessous devront être maintenus, à chaque date de test pour la période de test considérée, à un niveau inférieur à ceux indiqués dans le tableau ci-après :

R1 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre Groupe Boston Ltd calculé semestriellement et pour la première fois le 29/02/2020

- R2 = Dettes Financières Nettes / EBITDA pour le Périmètre consolidé du Groupe calculé semestriellement et pour la première fois le 28/02/2021
- R4 = Dettes Financières Nettes / Fonds Propres pour le Périmètre historique de 2CRSi calculé semestriellement et pour la première fois le 29/02/2020

Date de test	Ratio R1 inférieur à	Ratio R2 inférieur à	Ratio R4 inférieur à
29/02/2020 et 30/08/2020	3 x	N/A	60%
du 28/02/21 au 30/08/2024	2,5 x		60%

La Société ne respecte pas à la date du 28 février 2022 certains ratios convenus dans le contrat de prêt senior conclu le 05/12/2019 en vue du financement de l'acquisition de Boston Limited. La Banque n'ayant pas encore, à la date du 28 février 2022, renoncé à l'exigibilité anticipée de la dette, la part du crédit dont l'échéance est supérieure à un an (6 M€) a été considérée comme une dette courante en application stricte des règles comptables. La Banque a depuis renoncé à l'exigibilité anticipée de la dette.

Par ailleurs, le contrat de prêt avec HSBC dont le solde s'élève à 99 k€ au 28/02/2022 est soumis à covenant.

2.7.8.12. Dettes fournisseurs

Dettes fournisseurs	28/02/2022	28/02/2021
---------------------	------------	------------

(En milliers d'euros)		
Dettes fournisseurs	23 312	22 095
Factures non parvenues	1 523	1 962
Total Dettes fournisseurs	24 835	24 057

2.7.8.13. Autres passifs courants

Autres passifs courants (en milliers d'euros)	28/02/2022	28/02/2021
Avances et acomptes clients sur commandes	1 533	2 637
Avoirs et RRR clients	4 180	1 986
Passif sur contrat non monétaire	3 337	1 785
Dettes sociales	3 897	2 861
Dettes fiscales	4 115	4 893
Etat - impôts sur les bénéfices	970	599
Autres dettes	5 159	2 807
Total autres passifs courants	23 191	17 568

Les Passifs sur contrat non monétaire incluent notamment les produits constatés d'avance. Ils concernent principalement les sociétés 2CRSi SA et Escape Ltd.

2.7.8.14. Avantages au personnel

AVANTAGES À COURT TERME ET RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à

savoir, pour les salariés de la société 2CRSi, la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil, et pour les salariés de la société Boston France, la Convention collective nationale de commerces de gros.

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français et il s'élève à 115 k€ contre 496 k€ au 28 février 2021. La variation de l'exercice est positive de 381 k€. Elle tient compte des coûts des services passés pour (148) k€, des coûts financiers pour 4 k€ et des variations positives liées aux coûts actuariels de 534 k€, car le Groupe a revu le taux d'actualisation qui passe de 0,8% à 2,04% et les hypothèses de rotation du personnel.

2.7.8.15. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions

pour risques comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

Les provisions pour risques sont comptabilisées dans les comptes au 28 février 2022 pour un montant de 356 k€.

Par ailleurs, le contrôle fiscal chez 2CRSi portant sur les exercices 2017 et 2018 a été finalisé et n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

2.7.8.16. Trésorerie

en milliers d'euros	28/02/2022	28/02/2021
Disponibilités	4 718	4 544
Valeurs mobilières de placement	0	0
Trésorerie brute	4 718	4 544
Concours bancaires (trésorerie passive)	1 863	1 477
Trésorerie nette	2 856	3 067

La stabilité de la trésorerie brute par rapport au 28/02/2021 a été assurée principalement par le recours aux financements court terme pour financer la hausse du besoin en fonds de roulement (hausse du niveau de stocks en particulier).

2.7.9. AUTRES INFORMATIONS

2.7.9.1. Contrats de location en tant que preneur

ESTIMATIONS DU MANAGEMENT ET EXPEDIENT PRATIQUE

Comme le permet IFRS 16, le Groupe a choisi de ne pas appliquer les dispositions de la norme à ses contrats de location à court terme et à ses contrats dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.

Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer. Ainsi, pour les baux immobiliers, dont la durée maximale est de 9 ans avec une sortie possible à 3 et 6 ans, la durée retenue est de 6 ans, à l'exception d'un bail commercial pour lequel la

dernière période triennale est engagée et pour lequel la durée retenue est ainsi de 9 ans. En effet, le management n'est pas raisonnablement certain de conserver ses locaux au-delà de cette période, compte tenu (i) de l'absence de caractère stratégique de l'emplacement et (ii) des prix qui ne présentent pas d'avantage incitatif par rapport aux prix du marché. Pour les contrats de location de véhicules et de serveurs utilisés en interne dans le cadre des activités de recherche et développement, la durée retenue est celle des contrats.

Enfin, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de l'obligation locative est le taux d'emprunt que 2CRSi aurait obtenu si elle avait eu recours à sa banque pour financer l'acquisition du bien loué.

2.7.9.2. Parties liées

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

D'après la norme IAS 24, « Information relative aux parties liées », une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers.

Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- Une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une entreprise associée du Groupe ;
- Un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).
- Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les transactions avec les parties liées identifiées au 28 février 2022 sont les suivantes :

Parties liées (Montants en k€)	HAW		ALISPALU		GAMESTREAM		VSCALER		BOSTON India	
	28/02/2022	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2021	28/02/2022	28/02/2021
Autres produits	2		960 (1)		38	2	-		-	
Charges externes	-		(0)	(80)	-	-	-		-	-
Ventes de produits & marchandises	-		1 127	3 849	161	166	3	1 159	619	1 234
Achats consommés	-		(92)	(7)	-	-	(187)		(531)	(550)
Produits financiers	1	1	-	-	-	1	-		-	
Total	3	1	2 179	3 762	199	169	(184)	1 159	88	683

(1) Les autres produits concernant la société liée Alispalu correspondent à des facturations de loyers, dont la vente en IFRS a été constatée au cours de l'exercice 2020/21 en application d'IFRS15. Ils n'ont pas été retraités dans le tableau ci-dessus.

(2) Au cours de l'exercice 2021/2022, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport à l'exercice précédent.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération brute des mandataires sociaux s'élève à 430 691 € pour l'exercice 2021/2022, dont 16 100 € d'avantages en nature et 15 000€ de variable.

Lors de sa réunion du 13 juin 2019, l'Assemblée Générale avait voté une enveloppe annuelle de 60 000€ pour la rémunération brute des administrateurs au titre de leur mandat. Une provision a été passée à hauteur de ce montant

en fin d'exercice.

Le montant brut de la rémunération payée aux administrateurs pour l'exercice 2021-2022 s'élève à 34 750 € dont une rémunération accordée au censeur pour 6 875 €. Par ailleurs, la part payée sur l'exercice 2022/23 s'élève à 10 625€. La charge totale sur l'exercice s'élève donc à 44 750 €. Le montant de la rémunération définitive n'a pas encore été fixé à la clôture de l'exercice.

2.7.9.3. Gestion et évaluation des risques financier

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe évalue le risque de solvabilité de ses clients. Cette analyse de solvabilité tient compte à la fois des éléments purement internes aux clients, mais aussi d'éléments contextuels comme leur localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évolution sectorielle.

Le risque de crédit est principalement concentré sur les créances clients et les créances financières. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. Le Groupe n'a pas pris en compte de garanties, ni d'accords de compensation éventuels avec des passifs de même maturité pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers.

Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. Les banques relationnelles du Groupe ont toutes satisfait aux exigences des tests de solvabilité prévus par les réglementations de l'UE.

Un risque crédit existe dès lors qu'une perte éventuelle peut survenir, si un client ne peut honorer ses engagements dans les délais prévus. Le Groupe exige de ses clients le versement d'acomptes lors de chaque première commande ou si l'encours client autorisé est dépassé.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE ET DE TAUX D'INTERET

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le Groupe, du fait de son implantation internationale, est naturellement exposé aux fluctuations des devises étrangères (hors l'Euro qui est sa devise fonctionnelle et de reporting) dans lesquelles sont réalisées ses opérations (risques de transaction et de conversion des résultats) et dans lesquelles sont libellés ses actifs et passifs. Le Groupe effectue près de 64% de ses approvisionnements en USD (contre 69% en N-1) et facture près de 40% en USD (contre 36% en N-1). 35% du CA du groupe est réalisé en €.

Les transactions intra groupe sont essentiellement réalisées dans les devises de la société qui émet la facture. Cela permet d'assurer l'auto-couverture.

A fin février 2022, le Groupe n'avait pas d'engagement d'achats ni de ventes à terme de devises.

La dette du Groupe étant principalement à taux fixe, le Groupe n'est que peu confronté à des risques de taux d'intérêt.

La liste des emprunts et de leurs caractéristiques figure dans la note 6.7.5.9.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond à la capacité du Groupe à disposer de ressources financières afin de faire face à ses engagements soit le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de rembourser ses dettes.

Le Groupe a recours à des sources de financement diversifiées, notamment :

- des emprunts auprès d'établissements bancaires ;
- des financements et garanties auprès de la BPI ;
- des avances remboursables et subventions ;
- des contrats de crédit-bail.

L'endettement financier net ressort à 66,9 M€ au 28 février 2022 contre 74,1 M€ au 31 août 2021 et 69,3 M€ au 28 février 2021. Il inclut 15,3 M€ de dettes de location (IFRS 16) et 13,4 M€ de dettes financières liées aux clauses de compléments de prix et options de vente accordées aux minoritaires de Boston Ltd ainsi qu'aux Actions de préférence (3,5 M€).

L'emprunt de 15 M€ qui a permis de financer l'acquisition des titres de Boston Ltd en décembre 2019 est soumis à des covenants portant sur le niveau de trésorerie du Groupe ainsi que sur des ratios d'endettement. Sollicitée par 2CRSi pour le non-respect de certains de ces covenants, la banque arrangeuse a confirmé renoncer à l'exigibilité anticipée de la dette. Le remboursement de cet emprunt sera réalisé sur 5 ans, deux tranches ont été payés en novembre 2020 et 2021 (6 M€). Par ailleurs, le Groupe a conclu avec la plupart de ses filiales une convention de trésorerie lui permettant, le cas échéant, d'optimiser la gestion de ses ressources.

Au 18 juillet 2022, la trésorerie du Groupe s'élève à 4,3 M€ auxquels s'ajoutent les lignes de financement mobilisables de 8,5 M€ (découvert bancaire, lignes de crédit à court terme non tirées, ligne d'avance BPI). Sur la base de la trésorerie disponible et des lignes mobilisables à la date du présent document ainsi que des financements à obtenir qui doivent permettre de couvrir les besoins de trésorerie prévisionnels du Groupe, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 prochains mois.

2.7.9.4. Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est connu à la date d'arrêt des présents comptes consolidés. Aucun litige présentant un risque significatif pour la société, autre que celui mentionné en note 6.7.5.4, n'est né au cours de l'exercice 2021-2022.

2.7.9.5. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan en k€ (hors dettes locations et CB)	Engagements donnés	Engagements reçus
Nantissements Titres GREEN DATA (emprunt BNP)	6	-
Nantissements Titres BOSTON (emprunt BNP)	9 000	-
Caution solidaire 2CRSi (bail GREEN DATA)	1 452	-
Caution BPI (emprunt 250 k€ CDE)	-	6,4
Caution personne physique emprunt CDE	-	1,1
Délégation assurance sur emprunt BNP	-	5 000
Garantie BPI sur autorisation de découvert	-	2 025
Autres engagements vis-à-vis de tiers (client/fournisseur)	3 118	-
Garantie sur ligne import	598	-
Garantie sur ligne escompte client	3 978	-
Garantie sur emprunt	99	-
Garantie de l'Etat emprunts PGE	-	9 000

Le Groupe est par ailleurs susceptible de prendre des engagements vis-à-vis de ses clients dans le cadre d'appels d'offres.

2.7.9.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (Montants en k€)	AU 28/02/2022 ⁽³⁾		AU 28/02/2021	
	EY	SFR	EY	SFR
Commissariat aux comptes, certification, examen limité des comptes individuels et consolidés	270	110	209	105
Société mère	216	110	200	105
Filiales intégrées globalement	54	-	9	-
Services autres que le commissariat aux comptes	4	-	4	-
Société mère	4	-	4	-
Total	274	110	213	105

(3) Selon lettre de mission

Les services autres que le commissariat aux comptes sont liés à l'émission de rapport dans le cadre d'opérations sur le capital présentées lors de l'assemblée générale des actionnaires du 31 août 2021.